

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 19

Délibération N° 062-2026

**SOLLICITATION AIDES
DU DEPARTEMENT
POUR DES PROJETS
D'INVESTISSEMENT**

L'an deux mil vingt-six le douze du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame Laure CAPY, maire.

Date de convocation du Conseil : le 5 mai 2026

Présents :

Mme Laure CAPY, Mme Fanny BONILLO, Mme Marie RAYNAUD, Mme Pamela ALBA, Mme Sylvie BOUDRIE, Mme Lydie MACQUER, Mme Marion BOUYASSE et Mme Carinne SEGRETAIN, M. Fabien MATHIEU, M. Philippe DUPUY, M. Pierre FOURCHES, M. Pierre TRESMONTAN, M Julien DE SOUSA, M. Jean-Michel LEYRIS et M. Jean- Jacques ABBELLA.

Absents excusés :

Mme Christine BOUILHAC, donne procuration à Mme Fanny BONILLO
Mme Morgane BAYLE, donne procuration à M. Pierre TRESMONTAN
M Charles ORLIANGES, donne procuration à M. Pierre FOURCHES
M Jean -Yves BUCHERAUD, donne procuration à Mme Laure CAPY

Secrétaire de Séance : Mme Paméla ALBA

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de poursuivre ses investissements en matière d'équipements et d'amélioration du patrimoine communal,

Considérant les projets suivants : l'amélioration de l'éclairage du camping communal de Seilhac, dans le cadre d'une délégation de service public (DSP), le remplacement des menuiseries du bâtiment de la Guinguette, propriété de la commune, l'acquisition d'un broyeur de végétaux de marque KHUN,

Considérant que ces opérations sont susceptibles de bénéficier d'un accompagnement financier du Département

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les projets d'investissement suivants :

- éclairage du camping de Seilhac (DSP) – montant de la dépense : 11 409.00€ HT

- réfection des menuiseries de la Guinguette - – montant de la dépense : 4 504.00€ HT

- acquisition d'un broyeur de végétaux– montant de la dépense : 8 200.00€ HT

- Décide de solliciter une aide financière auprès du Département pour l'ensemble de ces opérations ;
- Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal ;
- Autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions correspondantes ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de financement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Approuve cette décision
- Charge madame le maire de la bonne exécution de cette décision

"Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, transmis en préfecture et affiché le 20 mai 2026"

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Laure CAPY**

